

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT JACQUES PELEGRY

Merci, Monsieur le Maire, pour ton accueil dans cette salle, où les mots « MOUTON » et « BAREGEOISE » ont été souvent prononcés par le passé.

En effet, nous fêtons ce soir une date d'anniversaire, celui d'une aventure qui a démarré voilà 13 ans. A cette époque, un petit groupe d'éleveurs « les Moutonniers du Pays Toy » commençait à « penser AOC » avec les idées de « race, terroir, savoir-faire ».

En tournant un peu la tête, vous pouvez apercevoir le petit magasin de vente directe repris depuis par Joël et Gaby ESCAICH.

C'est en 1993 que les Moutonniers » ont pris, pour la première fois, contact avec l'INAO de Pau. Cet évènement allait marquer la future naissance de notre AOC. Suite à ça, vous le savez, Marie-Lise Broueilh a repris le flambeau pour l'amener à bon port.

Je tiens tout particulièrement à exprimer ma reconnaissance et mes remerciements les plus chaleureux à tous ceux et à toute celles qui nous ont accompagné et soutenu dans ce voyage.

Leur confiance dans notre projet a été la condition nécessaire et indispensable à sa réussite.

- Merci à tous les élus de notre vallée et plus particulièrement à notre regretté Claude Massoure qui a cru et soutenu notre démarche ;

- Merci à Jean-Louis Cazaubon qui a eu l'intelligence de s'investir et de donner les moyens humains aux micro filières du département ;

- Merci aux institutions qui, au travers de leur contribution financière, ont permis à notre Appellation d'être ce qu'elle est : Etat, Conseil Général, Conseil Régional, Commune, Parc National ;

- Merci enfin aux différents techniciens qui ont mis leurs compétences au service de cette cause. Je n'omettrai pas de citer les services du Syndicat Ovin, de l'INAO, l'UPRA, l'ADELPHY : si j'en oublie certains, qu'on me le pardonne.

Je me permettrai un instant de revenir sur le rôle essentiel joué par les élus de notre canton concernant l'abattoir, outil capital et condition « sine qua non » de l'existence de l'AOC. Leur engagement à terme suppose une certaine foi dans le développement et le devenir de l'élevage de notre vallée. Souscrire une activité économique revient à mettre en place une activité économique à part entière.

Tous les éleveurs, sans exception, doivent imposer les abattages de leurs animaux dans le canton. C'est le signe, l'expression de vouloir faire vivre le Pays Toy et lutter contre l'abandon qui menace nos montagnes.

« Menace », vous aurez vite compris le sens de mon propos et ce qui se cache derrière. Je ne veux rien rajouter à tout ce qui s'est déjà dit et créer de nouvelles polémiques. Ce n'est ni le lieu, ni l'objet de cette soirée.

Je ne voudrais pas que tout ce qui a été entrepris, bâti ensemble soit démolé pour satisfaire une « cause écologique » très discutable.

Le ministère de l'agriculture, en signant le décret de l'AOC BaègesGavarnie, nous « interdit » le gardiennage de nos troupeaux en estive, respectant ainsi les coutumes pastorales du Pays Toy.

C'est simple, net et précis.

Continuons à œuvrer ensemble pour faire vivre ce que nous légué nos ancêtres : un savoir-vivre, des produits qui n'existent nulle part ailleurs, un paysage exceptionnel.

Merci de m'avoir écouté.